



Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 29 juin 2018 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Michel Weber

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance La conseillère municipale, Danielle Heller, a assuré la fonction de secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2018 Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2018

Point 3 : Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte-rendu d'information pour la période du 1^{er} trimestre 2018 Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2018.
Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement d'un marché de travaux, de fournitures et de services passé de gré à gré
- délivré une concession dans le cimetière communal situé route de Dachstein,
- renoncé 20 fois à l'exercice du droit de préemption.

Point 4 : Comptes de gestion de l'exercice 2017 - budget principal et budgets annexes. Le Conseil municipal a pris acte des comptes de gestion 2017 établis par le Trésor public pour les budgets suivants : budget *principal*, budget annexe *succession Albert Hutt*, budget annexe *Forêt*, budget annexe *Lotissements*, budget annexe *Locaux commerciaux*, budget annexe *Réseaux*.
L'assemblée délibérante a déclaré qu'ils n'appelaient ni observations, ni réserves particulières.

Point 5 : Compte administratif de l'exercice 2017 : Budget principal Le Conseil municipal a approuvé le compte administratif du *Budget principal* de l'exercice 2017 qui présente un excédent global de **971 938,00 €** se décomposant comme suit :

- résultat de fonctionnement : + 3 032 336,99 €
- résultat d'investissement : - 2 060 398,99 €

Le Conseil municipal a approuvé les comptes administratifs des budgets annexes de l'exercice 2017 et a pris acte des résultats comptables qui se dégagent :

Point 6 : Budget annexe Succession Albert Hutt

• résultat de fonctionnement de clôture	:	+ 13 721,21 €
• résultat d'investissement de clôture	:	+ 19 399,38 €
• excédent global	:	+ 33 120,59 €

Point 7 : Budget annexe Forêt

• résultat de fonctionnement de clôture	:	+ 44 433,40 €
• résultat d'investissement de clôture	:	+ 11 158,05 €
• excédent global	:	+ 55 591,45 €

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 29 juin 2018 -

Point 8 : Budget annexe Locaux commerciaux

- résultat de fonctionnement de clôture : + 27 068,67 €
- résultat d'investissement de clôture : + 303 331,20 €
- **excédent global** : + 330 399,87 €

Point 9 : Budget annexe Réseaux

- résultat de fonctionnement de clôture : + 67 636,33 €
- résultat d'investissement de clôture : + 120 093,79 €
- **excédent global** : + 187 730,12 €

Point 10 : Budget annexe Lotissements
(budget annexe définitivement clos le 1er janvier 2018)

- résultat de fonctionnement de clôture : - 622 871,91 €
- résultat d'investissement de clôture : + 644 551,81 €
- **excédent global** : + 21 679,90 €

Point 11 : Adoption du Budget supplémentaire 2018 - Budget principal

Le Conseil municipal a approuvé le budget supplémentaire - Budget principal de l'exercice 2018

Parmi les grands chantiers de 2018, figurent notamment :

- la poursuite des travaux de dénivellation du passage à niveau PN20.

	Dépenses				Recettes			
	Budget primitif 2018	Budget supp.	Reste à réaliser	Budget total	Budget primitif 2018	Budget supp.	Reste à réaliser	Budget total
Fonctionnement	12 721 000,00 €	38 032,00 €	0 €	12 759 032,00 €	12 721 000,00 €	38 032,00 €	0 €	12 759 032,00 €
Investissement	5 509 500,00 €	1 194 462,18 €	990 088,45 €	7 694 050,63 €	5 509 500,00 €	2 135 380,63 €	49 170,00 €	7 694 050,63 €

Sur le même principe, le Conseil municipal a approuvé les budgets supplémentaires annexes.

Point 12 : Budget annexe - Succession Albert Hutt

	Dépenses			Recettes		
	Budget primitif 2018	Budget supp.	Budget total	Budget primitif 2018	Budget supp.	Budget total
Fonctionnement	11 970,00 €	10 901,21 €	22 871,21 €	11 970,00 €	10 901,21 €	22 871,21 €
Investissement	5 000,00 €	29 600,59 €	34 600,59 €	5 000,00 €	29 600,59 €	34 600,59 €

Point 13 : Budget annexe - Forêt communale

	Dépenses			Recettes		
	Budget primitif 2018	Budget supp.	Budget total	Budget primitif 2018	Budget supp.	Budget total
Fonctionnement	95 800,00 €	44 433,40 €	140 233,40 €	95 800,00 €	44 433,40 €	140 233,40 €
Investissement	1 450,00 €	35 591,45 €	37 041,45 €	1 450,00 €	35 591,45 €	37 041,45 €

Point 14 : Budget annexe- Locaux commerciaux

	Dépenses				Recettes		
	Budget primitif 2018	Budget supp.	Reste à réaliser	Budget total	Budget primitif 2018	Budget supp.	Budget total
Fonctionnement	54 000,00 €	1 700,00 €	0 €	55 700,00 €	54 000,00 €	1 700,00 €	55 700,00 €
Investissement	30 000,00 €	227 924,87 €	102 475,00 €	360 399,87 €	30 000,00 €	330 399,87 €	360 399,87 €

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 29 juin 2018 -

Point 15 : Budget annexe - Réseaux

	Dépenses				Recettes		
	Budget primitif 2018	Budget supp.	Reste à réaliser	Budget total	Budget primitif 2018	Budget supp.	Budget total
Fonctionnement	38 100,00 €	34 366,97 €	0 €	72 466,97 €	38 100,00 €	34 366,97 €	72 466,97 €
Investissement	244 900,00 €	32 366,97 €	157 363,15 €	434 630,12 €	244 900,00 €	189 730,12 €	434 630,12 €

Point 16 : Formation des élus - bilan des actions 2017

Conformément à l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. L'objet de la formation doit être en rapport avec les fonctions électives communales dans leur globalité.

Au titre de l'année 2017, cinq élus ont suivi six jours de formation.

Les thématiques retenues ont été les suivantes :

1. CHSCT risques psychosociaux
2. Mutation locale, mutation nationale, quelle stratégie pour les territoires.

Le Conseil municipal a constaté qu'un montant de 1 143,50 € a été consacré aux formations des élus en 2017, soit 23 % des crédits ouverts au titre du droit à formation des élus pour l'exercice 2017.

Point 17 : Bilan des acquisitions et des cessions foncières - exercice 2017

Le Conseil municipal a approuvé la politique foncière menée par la collectivité orientée comme suit :

- Au titre des acquisitions : achat amiable, par voie de préemption ou d'expropriation des emprises, parcelles et biens strictement nécessaires à la mise en oeuvre de projets publics définis dans le cadre du développement de la collectivité, ou pour répondre à des opportunités permettant à la commune de disposer de réserves foncières lui permettant, à terme, d'être l'acteur de son développement.

Au titre de l'année 2017, six biens ont été acquis pour une valeur totale de 1 517 014,50 €.

- Au titre des cessions : la cession amiable des propriétés foncières permettant de soutenir le développement économique, l'extension harmonieuse et mesurée du cadre urbain, les biens nécessaires à la mise en oeuvre de projets portés conjointement avec la commune ou isolément, par d'autres personnes publiques ou privées, et les biens représentant plus un intérêt stratégique pour la ville.

La cession de trois biens a été réalisée en 2017 pour un montant total de 550 002,60 €.

Point 18 : Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation mise en concurrence par le Centre de gestion 67 - complémentaire santé

La complémentaire santé est destinée à couvrir les dépenses de frais de soins non entièrement compensées par la couverture de base de la Sécurité sociale. La Ville de Molsheim participe actuellement à hauteur de 35 % de la cotisation totale de la mutuelle santé des agents qui ont souscrit au contrat de groupe attribué le 1^{er} janvier 2013 au groupement Intériale - Gras Savoie.

Le contrat actuel arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Le Conseil municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée actuellement par le Centre de gestion du Bas-Rhin pour la passation d'une convention mutualisée en santé complémentaire au 1^{er} janvier 2019.

En parallèle, la Ville de Molsheim organise sa propre consultation, afin de pouvoir comparer les résultats et retenir l'offre la plus avantageuse pour les agents.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 29 juin 2018 -

Point 19 : Service périscolaire - réorganisation de l'accueil suite aux changements d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018/2019 : modification des tarifs des services et du règlement intérieur

Le 16 février 2018, le Conseil municipal a modifié l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018/2019, en répartissant les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Les horaires d'accueil dans les services périscolaires doivent être adaptés à cette nouvelle organisation. Dans le prolongement de cette modification, il convient de créer de nouveaux tarifs et de modifier le règlement de fonctionnement des services périscolaires.

L'assemblée municipale a entériné la modification de ce règlement et a adopté le nouveau tableau des tarifs portant création des droits et services communaux périscolaires et extrascolaires, maternels et élémentaires pour l'exercice 2018.

Point 20 : Modification simplifiée du PLU - maintien du commerce local

Dans le but d'accompagner le dynamisme commercial et économique de la commune et de protéger les emplois dans les différents quartiers de la ville au plus près des habitants et notamment le long des axes pénétrants, comme la route de Dachstein, la rue Henri Meck, la rue du Député Maire Lehn, l'avenue de la Gare, il est décidé d'engager une procédure de modification du PLU approuvé le 20 mars 2017.

Cette procédure vise à adapter certaines dispositions réglementaires portant sur l'identification de nouvelles voies le long desquelles, le changement de destination des locaux commerciaux et artisanaux vers de l'habitat est interdit.

Par ailleurs, pour conforter cet objectif, l'étude de l'opportunité de la mise en œuvre d'un périmètre de sauvegarde du commerce dont l'intérêt est de maintenir une diversité commerciale sur la commune et éviter la multiplication d'une même activité, doit être menée dans les meilleurs délais.

Assuré de l'intérêt local associé au maintien et au développement du commerce de proximité, le Conseil municipal a validé la nécessité de mettre en adéquation les documents d'urbanisme.

Point 21 : Composition et fonctionnement - comité technique - comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail

Dans la perspective des élections professionnelles programmées le 6 décembre 2018, le Conseil municipal :

- a fixé à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et de la collectivité siégeant au Comité technique (CT) et au Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail
- a décidé de maintenir le recueil de l'avis des représentants de la collectivité lors des CT et des CHSCT.

Point 22 : Subvention au budget annexe Succession Albert Hutt

Comme chaque année depuis 2007, il a été décidé de verser une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe succession Albert Hutt.

Pour 2018, celle-ci s'élève à 4 150 € et correspond au montant annuel de l'amortissement des pianos acquis sur ce budget annexe et mis à disposition de l'École municipale de musique et de danse de Molsheim.

Point 23 : Subvention à l'association SOS Aide aux habitants – exercice 2018

SOS aide aux habitants est une association agréée par le Ministère de la Justice, dont le but est d'améliorer la prise en charge de toute victime d'infraction pénale (violence intrafamiliale, atteinte à la personne, aux biens...) et de favoriser la connaissance de leurs droits. Elle est également habilitée pour l'évaluation des situations des femmes en très grand danger.

Afin de soutenir ses actions de médiation, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 2 100 € à l'association SOS Aide aux habitants au titre de l'année 2018.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 29 juin 2018 -

Point 24 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire des Tilleuls pour l'organisation de deux classes de découverte à Neuwiller-lès-Saverne

Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 1 710 € à l'école des Tilleuls. Cette subvention contribue au financement d'une classe transplantée à Neuwiller-lès-Saverne qui s'est déroulée du 2 au 6 juillet 2018 et qui a concerné 38 élèves.

Point 25 : Attribution d'une subvention aux scouts et guides de France du groupe "Vent du Large" de Molsheim - destination Finlande

Une équipe "Vent du Large" du groupe Saint-Materne de Molsheim, composée de six membres envisage d'effectuer un voyage humanitaire en Finlande cet été. La Ville soutient la nature du projet envisagé, l'investissement du groupe local et l'aspect pédagogique de l'opération projetée.

Dans cette optique, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 600 € aux six membres du Groupe Saint-Materne de Molsheim pour soutenir ce projet.

Point 26 : Subvention aux scouts et guides de France, de l'équipe compagnon du Groupe Saint-Materne de Molsheim - destination Nicaragua

Sur le même principe, une équipe compagnon du groupe Saint-Materne de Molsheim, composée de cinq membres, sollicite une subvention pour un projet de protection de l'environnement mené au Nicaragua au mois de juillet 2018. La Ville soutient la nature du projet (protection des tortues marines, reforestation de la mangrove réalisations d'éco-constructions avec les habitants).

Dans cette optique, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'équipe compagnon du Groupe Saint-Materne de Molsheim pour soutenir ce projet.

Point 27 : Subvention à l'association Pingouin Prod de Molsheim - animations et soirées de l'été - édition 2018

L'association Pingouin Prod participe chaque année à l'animation de la Ville. Le 8 juin 2018, l'association a sollicité une participation financière de la ville de Molsheim pour soutenir l'organisation des soirées de l'été ainsi que d'autres manifestations.

Afin d'assurer le succès et la pérennité de ces opérations sur Molsheim, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 5 200 € à l'association Pingouin Prod au titre de l'année 2018.

Point 28 : Subvention au Molsheim olympique club - section handball

L'équipe fanion du Moc handball intègre la Nationale 2 au terme d'une saison réussie. Le match synonyme de montée s'est disputé le samedi 9 juin à la Rocher-sur-Yon contre l'équipe francilienne de Plaisir le jour même où le club fêtait son cinquantième anniversaire.

Afin de soutenir le club, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € au Moc handball, pour participation aux frais de déplacement.

Point 29 : Subvention de fonctionnement au Cercle d'escrime de Mutzig-Molsheim

Depuis la saison 2017/2018, le Cercle d'escrime de Mutzig-Molsheim dispose de créneaux horaires d'entraînement au gymnase Hossenlopp et au gymnase du lycée Louis Marchal. Afin de soutenir les activités de cette association sportive, le Conseil municipal a décidé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 800 € pour couvrir la moitié des frais de location du gymnase du lycée, l'autre moitié étant prise en charge par la Ville de Mutzig.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 29 juin 2018 -

Point 30 : Placette rue des Chasseurs - opération foncière - Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig

Une placette a été réalisée au bout de la rue des Chasseurs qui dessert notamment la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig. Suite à cet aménagement et à la construction de différentes infrastructures (Banque de matériel notamment) par la Comcom, des régularisations foncières doivent être opérées entre la Ville et l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Une emprise de 6 m², parcelle 446/16 doit être acquise par la Ville auprès de l'EPCI afin d'être classée dans le domaine public communal.

Par ailleurs, les parcelles 444/16, 447/0.16, et 444, propriétés de la Ville, ont vocation à être cédées à l'EPCI. Les services du Domaine ont estimé la valeur vénale de ces emprises à 95 € HT le m².

L'assemblée délibérante a décidé le déclassement, dans le domaine privé communal des parcelles :

Section	Parcelle	Contenance
9	447/0.16	35 m ²
9	403/0.16	31 m ²

Parallèlement, elle s'est prononcée dans le cadre d'un échange pour l'acquisition et la cession de parcelles référencées ci-dessous. Le bilan de cet échange conduit à une soulte de 10 925 € en faveur de la Ville.

	Section	Parcelle	Contenance	Valorisation
Acquisition	9	446/16	6 m ²	570 €
Cession	9	403/0.16	31 m ²	2 945 €
	9	447/0.16	35 m ²	3 325 €
	9	444	55 m ²	5 225 €
			Soulte	10 925 €

Point 31 : Placette rue des Chasseurs - classement dans le domaine public

Suite aux travaux de voiries réalisées dans la rue de Chasseurs, il convient d'intégrer différentes parcelles du Lieudit *Grasweg* faisant partie du domaine privé dans le domaine public communal.

Section	Parcelle	Contenance
9	446/16	6 m ²
9	443/16	188 m ²
9	424/16	154 m ²

Point 32 : LIDL - échange foncier avec soulte au profit de la ville

Dans le cadre de l'implantation d'un nouveau magasin LIDL, route Ecospace, le poste de transformation électrique a été déplacé afin de favoriser la gestion du site de ce commerce. Il convient dès lors de procéder à une régularisation foncière suite à un échange de parcelles entraînant le paiement d'une soulte de 571,43 € en faveur de la ville de Molsheim, par LIDL.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 29 juin 2018 -

Point 33 : Ecoparc - route Ecospace : installation d'un poste de transformation électrique-mise à disposition à titre gratuit du terrain d'implantation au profit d'Electricité de Strasbourg

Suite à la délibération du 26 mars 2004 autorisant le dépôt d'un dossier de lotir Ecospace IV, il convenait d'installer un poste de transformation public afin d'assurer l'alimentation électrique du secteur Ecoparc. Suite à l'échange de parcelles avec l'entreprise Lidl (lire point 32), il convient d'autoriser Electricité de Strasbourg à installer un poste de transformation électrique et à procéder à tous les aménagements nécessaires à l'alimentation du réseau de distribution public sur la parcelle section 9 n° 440/16 lieudit *Grasweg* et d'une contenance de 45 m².

Point 34 : Régularisation foncière - déclassement et cession de la parcelle 579 section 41 - consorts Hentzler

Par courrier en date du 11 janvier 2018, un concitoyen de Molsheim a saisi la ville concernant une propriété familiale 11 rue du Faisan, qui entoure une emprise de 19 m² appartenant au domaine public de la ville.
Le statut de domanialité publique interdit son aliénation et exige préalablement le déclassement de cette emprise dans le domaine privé communal.
Etant donné sa très faible contenance et son absence d'intérêt communal, le Conseil municipal a déclassé cette parcelle dans le domaine privé communal et a décidé sa cession au profit des demandeurs pour un montant net de 1 805 €.

Point 35 : Rétrocession des parcelles 24 et 116 section 37 au profit de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig

La commune est propriétaire des parcelles 24 et 116 section 37 d'une contenance respective de 463 m² et 284 m² sous lesquelles est présente le réseau d'assainissement appartenant à la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig. La configuration de la parcelle coïncide strictement avec la présence de cette infrastructure communautaire et ne représente dès lors aucun intérêt communal. Il semble, en conséquence, opportun de céder ces parcelles à l'EPCI, permettant à ce dernier d'intervenir en pleine propriété sur son réseau. Ces emprises foncières étant grevées par la présence de cette infrastructure, et ne représentant à ce jour qu'une charge pour la collectivité, le Conseil municipal a fixé le prix de vente à l'euro symbolique.

Point 36 : Route des Loisirs - classement dans le domaine public de la parcelle section 44 n° 484/87

Suite à des travaux d'aménagement de voirie et au procès-verbal d'arpentage il a été décidé de classer la parcelle lieudit *Felsen* Section 44 n°484/87 d'une contenance de 988 m² dans le domaine public communal.

Point 37 : Route de Dachstein – Allée Pierre Klingenfus - classement dans le domaine public de diverses parcelles incluses dans les voiries

Suite à la création de l'allée Pierre Klingenfus, plusieurs emprises foncières faisant partie du domaine privé communal ont été intégrées à cette nouvelle voirie. Le Conseil municipal a décidé de classer dans le domaine public communal les parcelles suivantes :

Section	Lieudit	Parcelle	Contenance
28	rue de Dachstein	298	2 440 m ²
		349	86 m ²
		350	349 m ²
		308	171 m ²
		306	168 m ²
		347	635 m ²
	ligne de chemin de fer	337	2 509 m ²
		333	586 m ²
		335	268 m ²
6	rue de Dachstein	97	256 m ²
9	ville	389	878 m ²

Point 38 : Rue Marie Curie - classement dans le domaine public communal de diverses emprises

Sur le même principe de création de voiries, il a été décidé de reclasser trois parcelles dans le domaine public communal.

Section	Lieudit	Parcelle	Contenance
39	13 rte industrielle de la Hardt	211	149 m ²
39	<i>Rindweg</i>	126	1 090 m ²
37	<i>Galgenmatt</i>	107	1 008 m ²

Point 39 : Rue du Dauphiné - classement dans le domaine public de la parcelle section 49 n°963 - lieudit Galgen

Sur le même principe, il a été décidé d'intégrer la parcelle du lieudit *Galgen* section 49 n°963 d'une contenance de 5 152 m² dans le domaine public communal.

Point 40 : Rapport annuel d'activité du Select'om – exercice 2017

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel d'activité 2017 du Select'om. Le Select'om collecte traite et valorise les déchets ménagers de 369 communes, soit près de 100 000 habitants. En 2017, le syndicat a collecté au total plus de 48 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés.

Point 41 : Rapport annuel d'activité de la Ville – exercice 2017

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel d'activité 2017 de la Ville de Molsheim.

Au 31 décembre 2017, la Ville et le Centre communal d'action sociale employaient 210 agents soit 158,6 équivalent temps plein. Avec 45 agents, c'est la filière culturelle qui compte le plus grand nombre de personnes devant la filière technique (42) puis administrative (37). Près de 800 élèves fréquentent en effet l'école municipale de musique, de danse, théâtre et dessin.

En 2017, les dépenses de fonctionnement (charges de personnel et autres charges) s'élevaient à 11 233 900 € soit 1 191 € par habitant. La même année les recettes de fonctionnement (impôts et taxes, dotations et autres produits) s'établissaient à 14 266 200 € soit 1 512 €

***La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra
le vendredi 28 septembre à 20 h***